

Ville d'Herblay
Val d'Oise

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

QUESTION N°106

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - VILLE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Le décret NOR : INTB1603561D n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Les informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses de personnel.

Avant d'exposer les quelques éléments de réflexion qui sous-tendent la préparation du budget primitif 2017, il doit être rappelé qu'un tel débat ne peut s'articuler qu'autour des intentions générales et des grandes lignes du futur budget puisque les informations essentielles à l'équilibre des comptes ne sont toujours pas connues.

I Eléments de contexte :

- Les perspectives financières pour les collectivités territoriales restent fragiles en 2016

Première année d'exercice budgétaire pour les nouvelles régions, 2016 est également l'année de la transformation de la Guyane et de la Martinique en collectivités territoriales uniques et d'une vague d'évolutions de l'intercommunalité. Autant de modifications dont il faut tenir compte pour analyser la conjoncture des finances locales. À ces bouleversements institutionnels, s'ajoutent des contraintes financières liées notamment à la baisse des dotations de l'État et des nouvelles mesures qui augmentent les budgets des départements consacrés à l'action sociale, et surtout ceux des régions, au titre de la formation professionnelle et de la gestion des fonds européens. Dans ce contexte de mutations, les collectivités verraient leur épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) diminuer en 2016 de 2,6 %.

Pourtant, les efforts notables consentis en 2015 sur les dépenses de fonctionnement se poursuivraient en 2016. Hors impact des mesures nouvelles, ces charges progresseraient de 1,1 % après + 1,2 % en 2015. Cette décélération ne suffirait toutefois pas à préserver l'épargne, les recettes de fonctionnement enregistrant une progression (hors mesures nouvelles) encore plus faible : + 0,5 % après + 1,5 % en 2015. Les dotations de l'État affichent une troisième année de baisse et le dynamisme des recettes fiscales de 2015 ralentirait (+ 3,0 % après + 5,2 %).

Si la tendance estimée sur l'épargne est la même pour tous les niveaux (- 2,7 % sur le bloc communal, - 1,9 % sur les départements et - 6,2 % pour les régions), elle n'aurait en revanche pas les mêmes conséquences pour chacun sur la section d'investissement. Pour le bloc communal, le niveau d'épargne, additionné aux recettes d'investissement (hors emprunts), permettrait de financer intégralement des dépenses d'investissement en hausse de 3,0 %. Un désendettement s'observerait même pour cet échelon mais la forte progression de la trésorerie de fin d'année s'interromprait. Pour les départements et les régions, en revanche, les investissements seraient en retrait (respectivement - 4,3 % et - 3,1 % hors gestion des fonds européens). Pour autant, les ressources propres ne suffiraient pas à les financer en totalité, nécessitant un recours à l'endettement, très faible pour les départements mais encore important pour les régions.

Globalement, l'investissement local progresserait de 1,3 % mettant fin à deux années de fort repli, tout en restant à un niveau bas (48,7 milliards d'euros), comparable en euros constants à celui du début des années 2000. Il nécessiterait un recours à l'endettement (emprunts moins remboursements de la dette) de + 0,9 milliard d'euros, le plus faible depuis 2002. Les emprunts mobilisés diminueraient en effet de plus de 10 %.

En 2016, l'encours de dette progresserait de 1,5 % pour un total de 181,7 milliards d'euros et la variation de la trésorerie de fin d'année changerait d'échelle (+ 0,8 milliard d'euros après + 4,9 milliards d'euros). La capacité des collectivités locales à s'adapter dans un contexte de mutations institutionnelles et de contraintes financières semble se confirmer en 2016. Deux réserves s'imposent cependant à ce constat d'ensemble. D'une part, les efforts budgétaires ne sont pas tous reconductibles sans modifications profondes des services publics de proximité. Et, d'autre part, les situations individuelles demeurent très disparates et nécessitent plus que jamais des observations fines.

- Evolution des finances du bloc communal (communes et groupements à fiscalité propre)

- Un repli de l'épargne est observé

En 2015, le bloc communal avait bénéficié d'une reprise de l'épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) à la faveur de recettes fiscales bien orientées et d'un net ralentissement des dépenses de fonctionnement. En 2016, l'épargne des communes et de leurs groupements devrait à nouveau baisser (- 2,7 %) pour atteindre 15,8 milliards d'euros. Ce solde s'était déjà contracté trois années de suite (- 14,2 % en cumul entre 2011 et 2014). Les dépenses de fonctionnement enregistreraient un rythme de progression limité (+ 0,8 %) mais qui redeviendrait supérieur à celui des recettes de fonctionnement (+ 0,3 %). Ces dernières absorberaient à nouveau la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) pour 2,1 milliards d'euros (portée à 70 % par les communes), entraînant une baisse des dotations de l'État de 8,0 %. La CRFP du bloc communal représente l'équivalent de 13 % de son épargne brute 2015. Pour un certain nombre de collectivités, cette contribution est prélevée sur leurs recettes fiscales (pour un montant global d'environ 30 millions d'euros) en raison d'une dotation forfaitaire ou d'intercommunalité dont le montant est insuffisant. Les recettes fiscales seraient en hausse de 2,8 %, après + 4,1 %. La fiscalité économique (perçue à 88 % par les groupements compte tenu du poids prépondérant des groupements à fiscalité professionnelle unique) serait moins dynamique qu'en 2015.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue progresserait de 1,4 %, après + 4,5 % en 2015, et la cotisation foncière des entreprises de + 2,5 %, après + 3,7 %. Cette dernière évoluerait sous l'effet conjugué de bases et de taux moins dynamiques, comme la taxe d'habitation et les taxes foncières, qui subiraient, en plus,

le contrecoup de la réforme de la fiscalité des personnes de condition modeste. La hausse des taux d'imposition serait en moyenne de 0,9 %, après + 1,2 %. Bien que réelle, cette utilisation du levier fiscal est plutôt moins prononcée que celle observée en 3ème année de mandat sur les cycles précédents (+ 1,6 % en 2003 et 1,7 % en 2010). Cette modération reflète la difficulté rencontrée par les élus, depuis la suppression de la taxe professionnelle, d'augmenter une pression fiscale qui porte davantage sur les ménages.

Les autres recettes bénéficieraient notamment des versements du fonds de soutien au titre des emprunts à risque et de recettes tarifaires en hausse. Les dépenses de fonctionnement se sont quasiment stabilisées en 2015 sous l'effet d'un effort particulièrement soutenu sur les achats et les subventions versées (en baisse respectivement de - 1,8% et - 1,9 % pour les seules communes). En 2016, cette maîtrise devrait se poursuivre mais dans des proportions toutefois moins marquées, certaines économies réalisées en 2015 n'étant pas reconductibles. Les dépenses de personnel devraient quant à elles accuser une légère décélération (+ 1,6 %, après + 1,7 %). Les effectifs évolueraient peu et les mesures gouvernementales décidées en 2016 (revalorisation du point fonction publique et mise en place des PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations ») n'auront un impact sensible que sur les budgets 2017. Les frais de personnel des groupements, longtemps dynamiques du fait de la création de nouvelles structures, marqueraient le pas grâce notamment au développement des mutualisations. Les intérêts de la dette diminueraient de 2,6 % sous l'effet de taux historiquement bas et d'un recours à l'emprunt limité ces dernières années.

- Une reprise de l'investissement est amorcée

Entre 2013 et 2015, les dépenses d'équipement du bloc communal ont perdu un quart de leur volume (- 25,3 %, soit 7,7 milliards d'euros en moins). Cette baisse, certes traditionnelle en début de mandature, a été particulièrement importante, aussi bien pour les communes (- 27,0 %) que pour les groupements à fiscalité propre (- 19,5 %). En 2016, une reprise de ces dépenses peut être anticipée à hauteur de 2,7 %, soit une évolution plutôt faible comparée aux cycles précédents.

Les dépenses d'équipement du bloc communal resteraient sur un niveau très faible (23,3 milliards d'euros). Il faut remonter à 2010 pour constater un niveau comparable en euros courants pour les groupements (5,9 milliards d'euros) et à 2004 pour les communes (17,5 milliards d'euros). Les autres dépenses d'investissement, principalement constituées des subventions versées à des tiers (5 milliards d'euros), progresseraient de façon un peu plus soutenue que les dépenses d'équipement en raison notamment du remboursement des avances de FCTVA opérées par la Caisse des dépôts en 2015. Au global, les dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) du bloc communal augmenteraient de 3,0 % en 2016. Le bloc communal serait le seul niveau à porter la dynamique de l'investissement local en 2016.

Des mesures gouvernementales sont venues en soutien de cet investissement local et la plupart ont été dirigées vers le bloc communal. En 2015, a été créée une aide aux maires bâtisseurs pour soutenir la construction de logements (35 millions d'euros ont été versés en 2015 et 45 autres devraient l'être en 2016). En 2016, un fonds de soutien à l'investissement du bloc communal doté de 1 milliard d'euros a été instauré pour majorer la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour accompagner les projets des communes de moins de 50 000 habitants et leur groupement, et pour aider certains projets structurants (rénovation énergétique, accessibilité,...). Les versements devraient s'étaler jusqu'en 2020 sachant que 150 millions d'euros devraient être versés en 2016. Le FCTVA, en revanche, diminuerait en 2016 sous l'effet de la contraction des investissements observée en 2014 et 2015.

Les investissements du bloc communal seraient autofinancés en 2016 : l'épargne et les recettes d'investissement suffiraient à couvrir le besoin de financement. Les emprunts diminueraient donc de façon significative (- 16,4 %) pour atteindre un niveau de 7,0 milliards d'euros, tandis que les remboursements s'élèveraient à 8,3 milliards d'euros en hausse de 1,8 %. Le bloc communal serait alors en situation de désendettement, son stock de dette (hors impact des indemnités de remboursement anticipé capitalisées, cf.

page 6) devrait diminuer. Cette situation ne s'était pas observée depuis 2003 pour les communes et 1997 pour les groupements. Les deux niveaux seraient concernés par ce flux net de dette négatif. L'encours de dette atteindrait 86,7 milliards d'euros fin 2016. Cette estimation pourrait cependant être revue à la hausse si, comme en 2012 et 2015, les collectivités mobilisaient par anticipation des volumes d'emprunts supplémentaires compte tenu de leur coût historiquement faible en cette fin d'année 2016.

- Contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics

Dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des comptes publics. Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit en PLF pour 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2016. Comme annoncé par le Président de la République le 2 juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques sera diminué de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation. Cette diminution des concours financiers de l'État ne représente que 1,3 % de leurs recettes totales et 1,4 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2015. Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md€.

Par ailleurs, en 2015, les collectivités ont réalisé un effort de maîtrise significatif de leurs dépenses de fonctionnement, qui leur a permis de reconstituer leurs capacités d'autofinancement, et donc leur capacité à investir.

- Renforcement de la péréquation

Comme en 2015 et en 2016, afin d'accompagner les collectivités les plus fragiles dans cet effort, et pour accompagner la reprise de l'investissement public local, le Gouvernement a pris plusieurs mesures :

- tout d'abord, la péréquation continue de progresser à un rythme soutenu, de même ampleur qu'en 2015 et 2016, puisque la péréquation verticale augmente de 317 M€. Une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) permettra de recentrer le nombre de communes défavorisées bénéficiaires, et mieux répartir sa progression. Cette réforme est issue de la concertation menée par le Gouvernement avec les élus locaux au sein du comité des finances locales et est conforme aux propositions du groupe de travail parlementaire sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement ;
- d'autre part, dans un contexte de révision profonde de la carte intercommunale, la péréquation horizontale est stabilisée en 2017.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seront ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2016, à savoir respectivement 1 Md€ et 290 M€. En 2017, l'ensemble des dispositifs de péréquation horizontale et verticale permettra in fine d'atténuer fortement l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités dont les ressources sont les plus faibles. Pour les départements, la baisse des dotations continuera à être répartie en fonction d'un indice synthétique composé pour 70 % du revenu par habitant, et pour 30 % de l'effort fiscal ;

- Les mesures de soutien à l'investissement sont pérennisées et amplifiées

Adopté depuis 2015, le fonds exceptionnel de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités créé en 2016 et doté de 1 Md€ est prolongé et porté à 1,2 Md€. Il sera constitué en 2017 de deux enveloppes :

- une enveloppe de 600 M€ sera consacrée comme en 2016 à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité

et le logement. 150 M€ au sein de cette enveloppe contribueront au financement des pactes métropolitains d'innovation prévus dans le cadre du Pacte État-métropoles du 6 juillet 2016 ;

- une enveloppe de 600 M€ sera destinée à soutenir les projets des territoires ruraux : une enveloppe sera mobilisée pour cofinancer les contrats de ruralité dont la création a été annoncée à l'occasion du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 ;

Pour finir, les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux seront majorés de 384 M€ afin de la porter en 2017 à un niveau exceptionnel de 1 Md€.

- L'objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)

En parallèle de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), créé dans la loi de programmation de décembre 2014, a été renforcé à partir de 2016.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 dans son article 11 instaure un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL). Cet objectif est indicatif et n'a aucune valeur contraignante. Il s'applique sur le périmètre de la dépense totale, hors amortissement de la dette. Mis en place à compter de 2015, il permet de partager, entre l'État et les collectivités territoriales, un outil de mesure objectif de la trajectoire de la dépense locale.

L'article 11 précise : « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale, exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant ».

Après avoir été respecté en 2014 et en 2015, l'ODEDEL pour 2016 a été abaissé en loi de finances initiale par rapport au niveau fixé dans la loi de programmation des finances publiques, afin notamment de tenir compte des effets favorables sur la dépense locale d'un environnement de faible inflation. Sa progression a ainsi été fixée à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales, et de 1,6 % sur celui des dépenses de fonctionnement seules. Par ailleurs, la déclinaison de l'ODEDEL par niveau de collectivités à partir de 2016 renforce son caractère incitatif en fournissant aux collectivités un élément de comparaison permettant d'apprécier leur situation particulière. Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 2,0 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement. Comme en 2016, une déclinaison de cet objectif par catégorie de collectivités a été présentée au Comité des finances locales en amont du dépôt du présent projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, conformément à l'article 11 de la LPPF.

L'actualisation et la déclinaison de l'ODEDEL sont retracées dans le tableau ci-dessous, les taux s'appliquant aux dépenses exécutées en 2016 :

| | Ensemble des collectivités locales | Communes | Groupements à fiscalité propre | Départements | Régions |
|---------------------------------|------------------------------------|----------|--------------------------------|--------------|---------|
| Dépenses totales | + 2% | + 2,1% | +2,1% | +2,2% | +1,8% |
| Dont dépenses de fonctionnement | + 1,7% | + 1,3% | +1,3% | +2,6% | +1,1% |

II – SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE D'HERBLAY

La situation financière de la commune s'améliore mais reste fragile avec des charges de fonctionnement importantes et un endettement significatif même si celui-ci diminue depuis 2010.

Cette situation s'explique parfaitement par les efforts consentis par la collectivité pour offrir à la population des services et des équipements de qualité. Pour rappel, la population de la ville qui était de 22 135 habitants en 1990 a fortement progressé pour atteindre aujourd'hui le nombre de 27 569 habitants. Les flux migratoires positifs observés sont la conséquence de la construction de logements afin de répondre à la fois à la pénurie de logements en région parisienne et au souhait des familles de disposer d'un habitat plus grand dans un cadre préservé. Comme indiqué précédemment, naturellement, l'augmentation du nombre des habitants s'est accompagnée de la construction de nouveaux équipements publics (écoles, crèches...) et d'une offre de service plus étendue.

Ces décisions ont conduit à une hausse de l'endettement et à une dégradation de l'épargne nette de la commune. Consciente de la détérioration de sa situation financière, la Ville a engagé des mesures significatives pour restaurer ses marges de manœuvre financières. Le faible recours à l'emprunt pour financer ses investissements illustre parfaitement cette stratégie financière.

| | 2014 | 2015 | 2016* |
|--------------------------|------------|------------|------------|
| Dépenses d'équipement | 14 134 462 | 5 975 000 | 6 900 000 |
| Recours à l'emprunt | 0 | 2 600 000 | 2 000 000 |
| Encours de dette | 45 195 767 | 44 220 348 | 42 205 000 |
| Durée résiduelle moyenne | 16,70 | 15,70 | 15,46 |
| Taux moyen | 4,46 | 4,43 | 3,98 |
| % de taux fixe | 65,7% | 65,7% | 65,6% |

(*)Chiffres prévisionnels en attendant la clôture définitive des comptes.

La commune a engagé également d'autres mesures pour réduire ses coûts de fonctionnement : réduction des effectifs, mutualisation des moyens, création d'un service en charge du contrôle de gestion, accélération des transferts à la communauté d'agglomération, optimisation des recettes...

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 37 194 135 | 36 738 430 | 35 573 000 |
| Recettes réelles de fonctionnement hors cessions | 39 762 918 | 40 368 463 | 38 110 000 |
| - Dotation globale de fonctionnement | 4 067 102 | 3 308 474 | 2 511 449 |
| - Fiscalité locale* | 27 398 118 | 27 601 418 | 27 159 000 |

(*) Les recettes fiscales ont diminué en 2016 malgré l'actualisation des bases et de la dynamique de construction de logement observée sur la ville, en raison de la baisse de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération.

Ces actions coordonnées ont permis à la collectivité de clôturer l'exercice 2015 avec un excédent de la section de fonctionnement de l'ordre 3,1 M€ et d'envisager un résultat encore positif à la clôture des comptes de 2016 de plus de 4 M€. Ces résultats sont particulièrement encourageants et montrent que notre politique financière porte ses fruits.

Néanmoins, des efforts conséquents doivent encore être engagés sur l'exercice 2017 pour absorber l'impact de la baisse de 2.4 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement et limiter les effets de la progression « mécanique » des frais de personnel. Pour rappel, depuis l'année 2010 la masse salariale a

progressé de 20%. Néanmoins, de 2013 à 2015, les effectifs permanents ont baissé de 2%. Les variations annuelles se réduisent depuis 2014 mais le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement reste très élevé.

| | 2014 | 2015 | 2016* |
|------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Charges de personnel | 22 526 791 | 22 792 639 | 22 820 000 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 37 194 135 | 36 738 430 | 35 700 000 |
| % des dépenses réelles de fonctionnement | 60,57 % | 62,04% | 63,92% |

(*)Chiffres prévisionnels en attendant la clôture définitive des comptes.

Les réductions d'effectifs ont été accompagnées de mesures concrètes en faveur des agents de la collectivité. Le dernier bilan social élaboré par le service des ressources humaines montre ainsi notamment une réduction de la précarité, une augmentation significative des jours de formation, un renouvellement des équipes suite à des départs en retraite et des avancements de grade principalement au profit des agents féminins.

Les chiffres clefs sont les suivants :

| Effectif de la collectivité | |
|-----------------------------|-----|
| Total des effectifs | 630 |
| Fonctionnaires | 377 |
| Non titulaires | 198 |
| Autres agents | 55 |

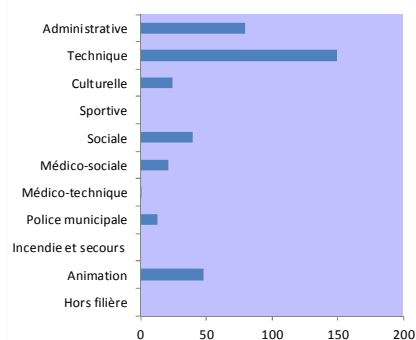
Structure de l'effectif

Fonctionnaires

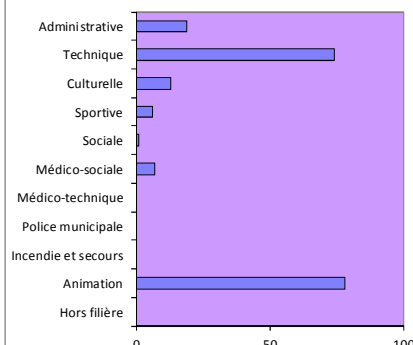
Non titulaires
occupant un emploi permanent

Répartition par filière

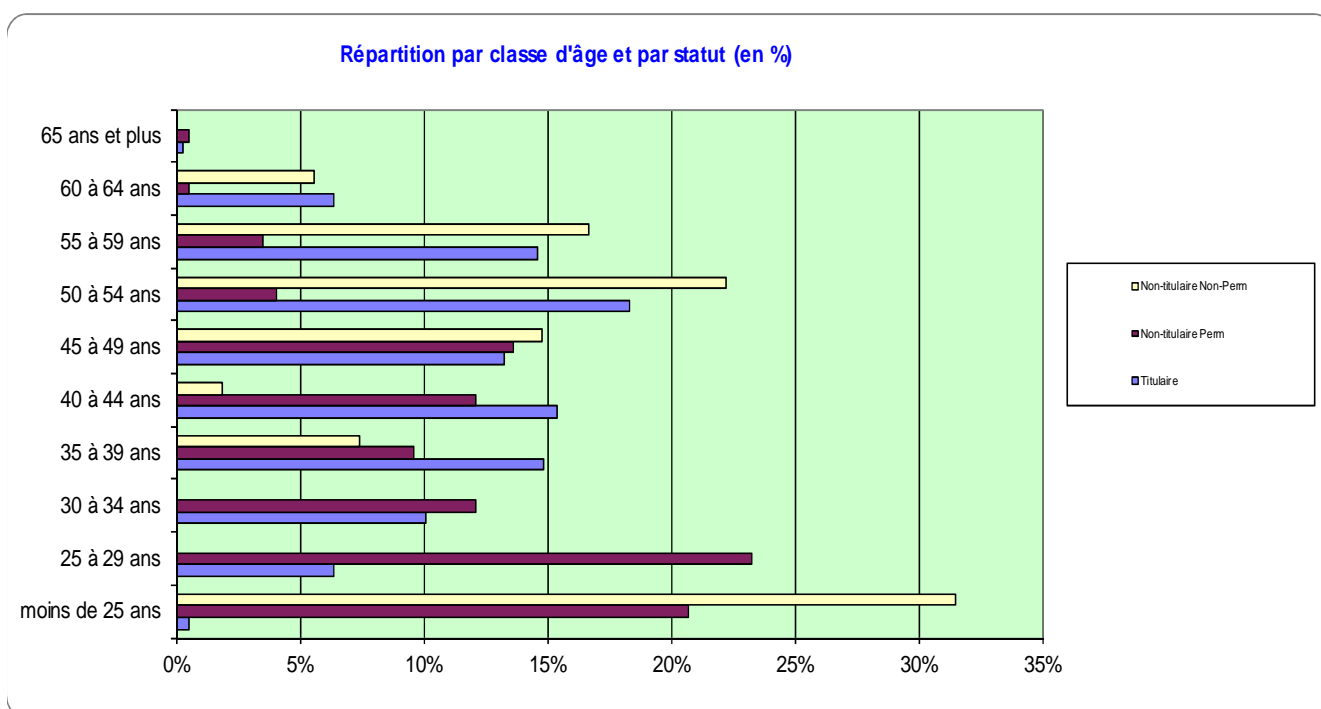
Répartition par filière des fonctionnaires



Répartition par filière des agents non titulaires



Répartition par classe d'âge et statut en emplois permanents



La collectivité a favorisé la formation de ses agents à la préparation aux concours et à la professionnalisation. De 2013 à 2015, ceux-ci ont pu bénéficier :

- d'une augmentation du nombre de journées de formation mises en œuvre par la collectivité de +22,5%.
- d'une augmentation du nombre moyen de jours de formation par agent de 33%.

Compte tenu de la situation financière de la ville, le budget 2017 devra tenir compte du contexte économique difficile et de la situation financière de la ville à la clôture de l'exercice 2016.

III - LE PROJET DE BUDGET DE L'ANNEE 2017

Dans la continuité des 3 dernières années, l'année 2017 s'inscrit dans un contexte de contraintes budgétaires fortes pour la ville d'Herblay.

1. La section de fonctionnement

a) Des recettes de fonctionnement en diminution

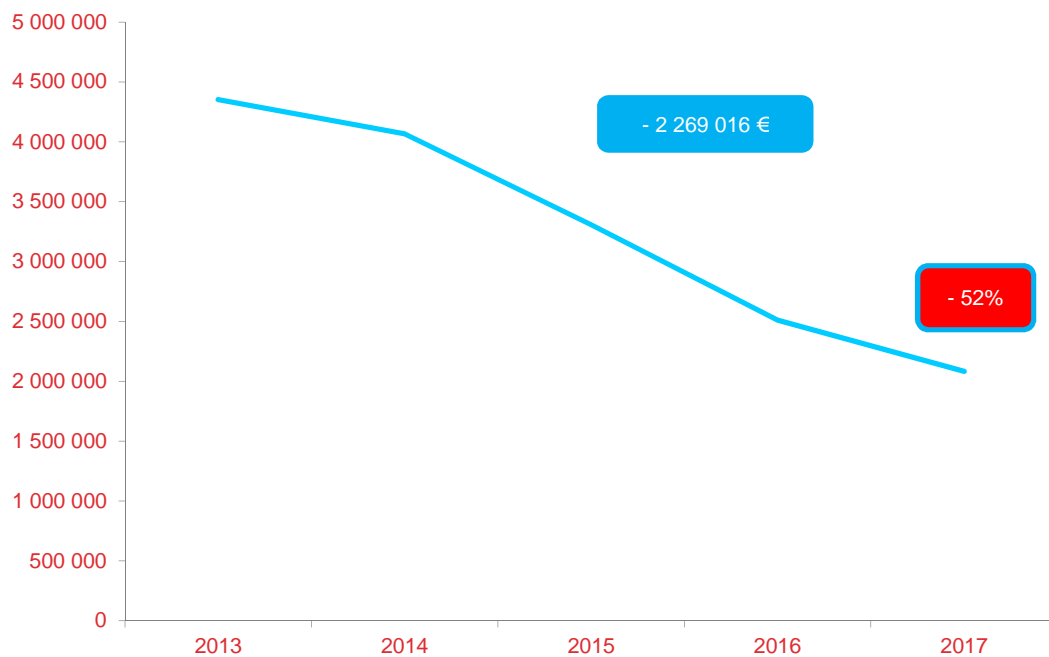
Les recettes de fonctionnement vont diminuer de 2% à 3% de 2016 à 2017 pour atteindre un montant proche de 37 M€. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des dotations et le transfert de charges à la Communauté d'Agglomération (parc relais, gare routière, éclairage public, mission locale ...). De 2018 à 2020, sans prendre en compte une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, les recettes de fonctionnement devraient légèrement augmenter (+1% par an) en raison notamment de la progression des bases fiscales.

Sur le plan de la fiscalité locale, la commune possède des taux d'imposition appliqués aux bases « ménages » modérés. Comparés aux taux moyens appliqués par les communes franciliennes de 20 000 à 49 999 habitants, les taux votés pour l'année 2016 sont inférieurs pour la taxe d'habitation et supérieurs pour les taxes foncières.

Avec des taux d'imposition inchangés depuis 1996 et un taux de mobilisation du potentiel fiscal proche de 1, la Ville dispose encore de quelques marges fiscales même si aucune augmentation n'est envisagée sur le mandat. Le coefficient de revalorisation des bases fixé par le gouvernement devrait être proche de 0 pour 2017, après une hausse de +0,9% en 2016. Néanmoins, malgré l'absence de revalorisation des bases et d'augmentation des taux, les bases de la commune devraient augmenter de l'ordre de 1% en raison des livraisons de logements pour lesquels les foyers seront imposables au 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, estimée à environ 2,4 M€ en 2017, elle est composée essentiellement de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et de la taxe sur l'électricité. On observe depuis quelques mois une reprise du marché de l'immobilier qui devrait générer un supplément de recettes en 2017. Si cette dynamique positive se poursuit, la ville pourrait retrouver un niveau de taxe équivalent à celui observé avant la crise financière de l'année 2008 (environ 2M€).

Le chapitre comptable 74 « dotations et participations » va diminuer en raison de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement d'un montant de 3.3 millions d'euros en 2015 enregistrait déjà une perte 1,1 M€ par rapport à son niveau initiale de 2012 (année de référence avant la mise en œuvre de la réforme). Si le montant de la D.G.F. de 2017 n'est pas encore connu, il faut s'attendre à une nouvelle diminution, évaluée à plus de 500.000 euros.



Evolution de la DGF depuis 2013

Les autres recettes de fonctionnement (redevances des délégataires, loyers, participations des familles,...) seront réactualisées, comme chaque année, de façon modérée. A cet égard, il convient de rappeler que les tarifs calculés selon le quotient familial du foyer restent faibles et permettent à tous de bénéficier de services publics municipaux de qualité (restauration scolaire, accueils de loisirs, bibliothèque,...).

b) Des dépenses de fonctionnement à maîtriser pour éviter l'effet de « ciseaux »

L'objectif du budget de fonctionnement de l'année 2017 est de limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 36 M€ soit à un niveau proche de celui de l'année 2016 (35,6 M€).

Les charges à caractère général vont être réduites de 2%. Cette évolution s'explique à la fois par le transfert des charges à la Communauté d'Agglomération prévu pour l'année 2017 et à la poursuite des efforts de gestion (meilleure maîtrise des fluides, optimisation des achats publics,...).

Même si tous les efforts ne porteront pas sur la masse salariale, ce poste fera encore l'objet d'une optimisation. La masse salariale devra progresser à un rythme maîtrisé (+2%). Les réformes décidées par le gouvernement vont mécaniquement conduire à une hausse de ce poste de dépense (revalorisation de la catégorie C, refonte du régime indemnitaire, revalorisation du point d'indice ...).

2. Les actions en matière d'investissement

En investissement, conformément aux engagements de la Majorité, le volume de dépenses d'équipement (chapitre 20/21/23) restera limité aux capacités financières de la ville afin de ne pas accroître l'endettement. Des projets importants sont prévus au cours des trois prochaines années pour un budget prévisionnel de l'ordre de 17 millions d'euros devrait être consacré aux projets et à l'entretien des équipements existants :

- Les travaux de la voie nord Sud vont être poursuivis ainsi que ceux du secteur des Tartres ;
- Une enveloppe inférieure à 2 millions d'euros sera consacrée chaque année aux dépenses courantes d'investissement ;
- Les études et les travaux de construction d'un nouveau gymnase ;
- Les agrandissements de deux écoles pour répondre à l'arrivée des nouvelles familles (Jean Moulin, Les Chênes) ;
- Les études et le début des travaux de réouverture du chemin de Pontoise traversant le Trou Poulet.

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Entretien courant (bâtiment, voirie ...) | 1,9 M € | 1,9 M€ | 1,9 M€ |
| Projet d'agrandissement des écoles | 0,1 M€ | 2,4 M€ | |
| Construction d'un nouveau gymnase | 0,5 M€ | 2,5 M€ | |
| Réalisation de nouvelles voiries | 2,7 M€ | 0,2 M€ | 0,4 M€ |
| Autres* | 1 M€ | 0,7 M€ | 1,2 M€ |
| Total | 6,2 M€ | 7,7 M€ | 3,5 M€ |

(*)Ce poste comprend notamment les crédits pour l'accessibilité des bâtiments, une provision pour des opportunités foncières, un budget pour les études d'aménagement de la ville (révision du PLU ...).

Ces investissements seront financés par le fonds de compensation de TVA (FCTVA), les subventions et participations, la taxe d'aménagement, les cessions et dans une moindre mesure par un recours à l'emprunt.

La ville envisage donc la cession d'une partie de son patrimoine afin de se désendetter et de réaliser des économies de gestion. Ces cessions sont estimées à 5 millions d'euros sur quatre ans (52 rue de Paris, le terrain du gymnase provisoire,...).

La dette de la commune est adossée à des réserves foncières importantes constituées depuis plusieurs années pour accompagner et maîtriser la transformation du territoire. La valeur de ces actifs a été estimée par le service urbanisme et les services des Domaines. C'est pourquoi, la comparaison avec le niveau d'endettement des autres villes de la même strate de population n'est pas forcément pertinente car celles-ci ne disposent pas toujours des mêmes réserves.

Le besoin de financement pour les quatre prochaines années est de l'ordre de 10 millions d'euros. En parallèle, la collectivité va procéder au remboursement de plus de 14 millions d'euros d'emprunt. Ces choix politiques vont donc conduire à une forte baisse de la dette de la collectivité qui sera ramenée à la fin de l'exercice 2020 autour des 40 millions d'euros. Pour rappel, la ville s'est désendettée depuis 2010 en réduisant son encours de

dette de 58,8 millions d'euros à 44,2 millions d'euro à la fin de l'année 2015. Celui-ci devrait enregistrer une nouvelle baisse en 2016 pour atteindre les 42,3 millions d'euros.

La dette de la ville est composée de 17 emprunts et 5 contrats revolving répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Le nouveau partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations a permis à la collectivité de bénéficier d'un emprunt de 800 000 euros à 0%.

Par ailleurs, pour rappel, l'accélération des transferts de compétence à la communauté d'agglomération a conduit à une baisse des dépenses et une réduction équivalente de l'attribution de compensation. Cette dotation attribuée par le Val Parisis a été ramenée de 7 854 000 € en 2011 à 6 402 000 € en 2016. Cette dotation devrait atteindre 6 352 987 € en 2017.

De nombreux transferts ont été enregistrés au cours de ces dernières années : piscine intercommunale (2014), éclairage public (2015), Citébus (2016), parc relais (2016), maison de la justice et du droit, mission locale. En 2017, la gare routière sera reprise en gestion par la communauté d'agglomération conformément aux délibérations adoptées fin 2016. D'autres transferts sont à l'étude pour les prochaines années : assainissement...

Telles sont les orientations qui guident le travail d'élaboration du budget 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.